

{Dans l'archive} ICPE - Demande de régularisation - Lettre recommandée + AR
n° RE002959722 NC

A : isabellepicot

05/10/2010 09:43

Cc :

Archiver : Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

Madame,

Suite à notre entretien téléphonique d'hier, je vous confirme par e-mail les points suivants :

- concernant le délai indiqué dans la lettre, je vous propose de faire le point sur toute la documentation nécessaire à la régularisation de votre installation et selon nous discuterons d'un nouveau délai

- concernant votre nouveau site de Païta, il serait judicieux de faire préciser dans le devis du bureau d'étude que vous allez solliciter un délai de réalisation du dossier. Je vous conseille de préciser au bureau d'étude que la demande des autorités est URGENTE du fait que le site de Païta est déjà en exploitation alors que vous n'êtes pas en possession de l'arrêté d'autorisation

- concernant votre ancien site de Ducos, un dossier étant toujours en cours chez nous, il me semble nécessaire que vous fassiez une déclaration de cessation d'activité. Cette déclaration précisera :

- . la date de cessation d'activité
- . les actions réalisées pour la remise en état du site (démantèlement des installations, gestion des déchets, évaluation de la pollution du sol...)
- . la demande de clôture du dossier en cours de traitement par l'inspection des installations classées

De plus, je vous confirme avoir eu un appel hier du bureau d'étude EMR concernant votre dossier.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Cordialement



 Avant d'imprimer, ayez une pensée pour notre environnement